

EXFO inc.

Bilans consolidés intermédiaires non audités

(en milliers de dollars US)

	Au 30 novembre 2011	Au 31 août 2011	Au 1^{er} septembre 2010
Actif			
Actif à court terme			
Espèces	56 170 \$	22 771 \$	21 440 \$
Placements temporaires	12 123	47 091	10 379
Comptes débiteurs			
Clients	46 444	45 151	50 190
Autres	5 080	6 329	5 217
Impôts sur les bénéfices et crédits d'impôt à recouvrer	5 930	5 414	2 604
Stocks	50 001	52 754	40 328
Charges payées d'avance	3 084	3 237	2 816
Actifs à court terme destinés à la vente	–	–	3 769
	<u>178 832</u>	<u>182 747</u>	<u>136 743</u>
Crédits d'impôt à recouvrer	31 835	34 120	26 887
Contrats de change à terme (note 4)	–	149	–
Immobilisations corporelles	33 523	32 076	24 730
Actifs incorporels	19 817	22 901	27 947
Écarts d'acquisition	29 353	30 942	29 355
Actifs d'impôt différé	16 977	17 314	19 408
Actifs à long terme destinés à la vente	–	–	7 530
	<u>310 337 \$</u>	<u>320 249 \$</u>	<u>272 600 \$</u>
Passif			
Passif à court terme			
Emprunt bancaire	– \$	784 \$	– \$
Comptes créditeurs et charges courues	32 960	30 320	29 943
Provisions	1 829	1 817	927
Impôts sur les bénéfices à payer	821	876	426
Contrepartie conditionnelle (note 5)	316	338	–
Portion à court terme de la dette à long terme	603	645	568
Produits reportés	9 087	10 590	10 354
Passifs à court terme liés aux actifs destinés à la vente	–	–	2 531
	<u>45 616</u>	<u>45 370</u>	<u>44 749</u>
Produits reportés	5 409	5 704	5 775
Dette à long terme	904	968	1 419
Contrepartie conditionnelle (note 5)	–	–	2 660
Autres passifs	632	723	603
Passifs d'impôt différé	4 856	4 803	–
Passifs à long terme liés aux actifs destinés à la vente	–	–	537
	<u>57 417</u>	<u>57 568</u>	<u>55 743</u>
Éventualité (note 6)			
Capitaux propres			
Capital social (note 7)	110 945	110 341	106 126
Surplus d'apport	17 658	18 017	18 563
Bénéfices non répartis	116 233	113 438	91 152
Cumul des autres éléments du résultat global	8 084	20 885	1 016
	<u>252 920</u>	<u>262 681</u>	<u>216 857</u>
	<u>310 337 \$</u>	<u>320 249 \$</u>	<u>272 600 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

EXFO inc.

États des résultats consolidés intermédiaires non audités

(en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action)

	Trois mois terminés les 30 novembre	
	2011	2010
Ventes	66 388 \$	65 653 \$
Coût des ventes ⁽¹⁾ (note 8)	23 370	24 785
Frais de vente et d'administration (note 8)	24 618	19 899
Frais de recherche et de développement nets (note 8)	12 483	11 601
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	1 568	1 646
Amortissement des actifs incorporels (note 8)	1 921	2 566
Bénéfice d'exploitation	2 428	5 156
Dépenses d'intérêts	(27)	(7)
Gain (perte) de change	1 664	(1 113)
Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices	4 065	4 036
Impôts sur les bénéfices (note 9)	1 151	2 829
Bénéfice net provenant des activités poursuivies	2 914	1 207
Bénéfice net provenant des activités abandonnées	–	12 926
Bénéfice net pour la période	2 914 \$	14 133 \$
Bénéfice net provenant des activités poursuivies de base et dilué par action	0,05 \$	0,02 \$
Bénéfice net provenant des activités abandonnées de base par action	– \$	0,22 \$
Bénéfice net provenant des activités abandonnées dilué par action	– \$	0,21 \$
Bénéfice net de base par action	0,05 \$	0,24 \$
Bénéfice net dilué par action	0,05 \$	0,23 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base (en milliers)	60 341	59 665
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué (en milliers) (note 10)	61 763	61 106

(1) Le coût des ventes n'inclut pas l'amortissement, lequel est présenté distinctement.

EXFO inc.
États du résultat global consolidés intermédiaires non audités

(en milliers de dollars US)

	Trois mois terminés les 30 novembre	
	2011	2010
Bénéfice net pour la période	2 914 \$	14 133 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts sur les bénéfices		
Ajustement au titre de la conversion des devises	(11 752)	6 227
Gains non réalisés sur les contrats de change à terme	(819)	1 444
Reclassement des gains réalisés sur les contrats de change à terme dans le bénéfice net	(625)	(189)
Impôt différé sur les autres éléments du résultat global	395	(338)
Autre résultat global	(12 801)	7 144
Résultat global pour la période	(9 887) \$	21 277 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

EXFO inc.

États de la variation des capitaux propres consolidés intermédiaires non audités

(en milliers de dollars US)

	Trois mois terminés le 30 novembre 2010				
	Capital social	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Solde au 1 ^{er} septembre 2010	106 126	\$ 18 563	\$ 91 152	\$ 1 016	\$ 216 857
Exercice d'options d'achat d'actions	61	–	–	–	61
Reclassement de charges de rémunération à base d'actions	861	(861)	–	–	–
Charges de rémunération à base d'actions	–	725	–	–	725
Bénéfice net pour la période	–	–	14 133	–	14 133
Autres éléments du résultat global					
Ajustement au titre de la conversion des devises	–	–	–	6 227	6 227
Variation des gains non réalisés sur les contrats de change à terme, déduction faite de l'impôt différé afférent de 338 \$	–	–	–	917	917
Total des autres éléments du résultat global pour la période	–	–	–	7 144	7 144
Solde au 30 novembre 2010	<u>107 048</u>	<u>\$ 18 427</u>	<u>\$ 105 285</u>	<u>\$ 8 160</u>	<u>\$ 238 920</u>

	Trois mois terminés le 30 novembre 2011				
	Capital social	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Solde au 1 ^{er} septembre 2011	110 341	\$ 18 017	\$ 113 438	\$ 20 885	\$ 262 681
Reclassement de charges de rémunération à base d'actions	848	(848)	–	–	–
Rachat de capital social (note 7)	(244)	–	(119)	–	(363)
Charges de rémunération à base d'actions	–	489	–	–	489
Bénéfice net pour la période	–	–	2 914	–	2 914
Autres éléments du résultat global					
Ajustement au titre de la conversion des devises	–	–	–	(11 752)	(11 752)
Variation des gains non réalisés sur les contrats de change à terme, déduction faite de l'impôt différé afférent de 395 \$	–	–	–	(1 049)	(1 049)
Total des autres éléments du résultat global pour la période	–	–	–	(12 801)	(12 801)
Solde au 30 novembre 2011	<u>110 945</u>	<u>\$ 17 658</u>	<u>\$ 116 233</u>	<u>\$ 8 084</u>	<u>\$ 252 920</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

EXFO inc.

États des flux de trésorerie consolidés intermédiaires non audités

(en milliers de dollars US)

	Trois mois terminés les 30 novembre	
	2011	2010
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net pour la période	2 914	14 133
Ajouter (déduire) les éléments sans incidence sur les espèces		
Variation de l'escompte sur les placements temporaires	31	(18)
Charges de rémunération à base d'actions	555	738
Amortissement	3 489	4 230
Gain sur la vente d'activités abandonnées	–	(13 212)
Produits reportés	(1 141)	(2 571)
Impôt différé	735	1 990
Gain/perte de change	(1 214)	537
	5 369	5 827
 Variation des éléments d'exploitation hors caisse		
Comptes débiteurs	(2 897)	(4 480)
Impôts sur les bénéfices et crédits d'impôts	128	(1 059)
Stocks	593	(1 362)
Charges payées d'avance	15	(385)
Comptes créditeurs, charges courues et provisions	3 397	(1 224)
Autres passifs	(61)	135
	6 544	(2 548)
 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions de placements temporaires	(57 922)	(226 146)
Produit de la vente et échéance de placements temporaires	90 779	209 605
Acquisitions d'immobilisations	(4 486)	(1 979)
Produit de la vente d'activités abandonnées	–	22 124
Regroupement d'entreprises	–	(132)
	28 371	3 472
 Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Emprunt bancaire	(785)	–
Exercice d'options d'achat d'actions	–	61
Rachat de capital social	(363)	–
	(1 148)	61
 Effet des fluctuations du taux de change sur les espèces	(368)	344
 Variation des espèces	33 399	1 329
Espèces au début de la période	22 771	22 109
Espèces à la fin de la période	56 170	23 438
 Renseignements supplémentaires		
Intérêts payés	27	28
Impôts sur les bénéfices payés	735	373

Aux 30 novembre 2010 et 2011, les achats impayés d'immobilisations totalisaient respectivement 257 \$ et 1 941 \$.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

EXFO inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

1. Nature des activités et constitution

EXFO inc. et ses filiales (« EXFO » ou « la société ») conçoit, fabrique et commercialise des solutions de test et d'assurance de services destinées aux fournisseurs de services réseau filaires et sans fil et aux fabricants d'équipement de l'industrie mondiale des télécommunications. La société offre un éventail de solutions conçues pour l'analyse du rendement et de la fiabilité des réseaux IP (protocole Internet) convergents fixes et mobiles, de l'architecture longue distance jusqu'à l'accès.

EXFO est une société constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions et est située au Canada. L'adresse du siège social de la société est 400, avenue Godin, Québec (Québec), Canada.

Le Conseil d'administration a approuvé les présents états financiers consolidés intermédiaires le 11 janvier 2012.

2. Mode de présentation et adoption des IFRS

Les états financiers de la société ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, tels que définis dans le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (« Manuel de l'ICCA »). En 2010, le Manuel de l'ICCA a été révisé afin d'intégrer les normes internationales d'information financière (IFRS) et requiert des entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes qu'elles adoptent ces normes pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Par conséquent, la société a commencé à publier sur cette base dans les présents états financiers consolidés intermédiaires condensés pour les trois mois terminés le 30 novembre 2011. Dans les présents états financiers consolidés intermédiaires condensés, l'expression PCGR du Canada s'entend des PCGR du Canada appliqués avant l'adoption des IFRS.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires condensés de la société ont été préparés selon les IFRS applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, incluant IAS 34, « Information financière intermédiaire », et IFRS 1, « Première application des Normes internationales d'information financière ».

Les présents états financiers consolidés intermédiaires condensés ne comprennent pas toutes les informations qui doivent normalement être présentées dans les états financiers consolidés annuels. À l'exception de choix relatifs à l'adoption des IFRS divulgués à la note 3, la société a appliqué les mêmes conventions comptables au bilan consolidé au 1^{er} septembre 2010 et tout au long des périodes présentées, comme si ces conventions comptables avaient toujours été en vigueur. La note 3 décrit les effets qu'a eu l'adoption des IFRS sur les bilans consolidés, les états des résultats et des flux de trésorerie consolidés déjà publiés par la société, incluant la nature et les effets des changements significatifs de conventions comptables par rapport à celles qui sont utilisées dans les états financiers consolidés de la société pour l'exercice terminé le 31 août 2011. Notamment, la note 3 présente un rapprochement des états des résultats et des flux de trésorerie consolidés pour les trois mois terminés le 30 novembre 2010 et pour l'exercice terminé le 31 août 2011, ainsi qu'un rapprochement des bilans consolidés et des capitaux propres au 1^{er} septembre 2010, au 30 novembre 2010 et au 31 août 2011.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires condensés ont été préparés selon les IFRS émis et en vigueur au 11 janvier 2012, soit la date à laquelle le conseil d'administration a approuvé les états financiers. Tout changement subséquent aux IFRS qui seraient applicables aux états financiers consolidés annuels de la société de l'exercice se terminant le 31 août 2012 pourrait entraîner un redressement des présents états financiers consolidés intermédiaires condensés, incluant les ajustements apportés lors de l'adoption des IFRS.

Ces états financiers consolidés intermédiaires condensés devraient donc être lus en parallèle avec les plus récents états financiers consolidés annuels de la société pour l'exercice terminé le 31 août 2011. Ces états financiers consolidés intermédiaires condensés ne reflètent pas nécessairement les résultats prévus de l'exercice complet.

EXFO inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Ces états financiers consolidés intermédiaires condensés ont été préparés selon les présentes conventions comptables :

Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés intermédiaires condensés ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception de la réévaluation de certains actifs et passifs financiers, incluant les instruments financiers dérivés et les placements disponibles à la vente.

Consolidation

Les présents états financiers consolidés intermédiaires condensés comprennent les comptes de la société et ceux de ses filiales canadiennes et étrangères. Tous les soldes et opérations intersociétés importants ont été éliminés.

Principales estimations comptables et jugements

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif portés, de produits et de charges, de même que sur la présentation des éventualités en date des états financiers. Il est possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Les estimations, les hypothèses et les jugements qui ont un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont les suivants :

(a) Stocks

La société évalue ses stocks au moindre du coût, déterminé selon la méthode du coût moyen, et de la valeur de réalisation nette, et elle établit des provisions pour les stocks excédentaires et désuets. La société établit ces provisions selon les quantités en inventaire à la date du bilan et en fonction des besoins prévus pour supporter les ventes futures de ses produits. Ses besoins prévus sont en général estimés sur une période de douze mois en tenant compte des changements quant à la demande, à la technologie et au marché.

(b) Impôts sur les bénéfices

La société est soumise aux lois et aux règles fiscales dans plusieurs juridictions différentes. En vertu de ces lois et règles, des incertitudes existent quant à l'interprétation de règles fiscales complexes et quant au montant et au moment de la réalisation de revenu imposable futur. La direction fait des estimations et pose des hypothèses raisonnables afin de déterminer le montant d'actif d'impôt différé qui peut être reconnu dans les états financiers consolidés, basé sur le moment et le niveau prévu de revenu imposable futur, en tenant compte, le cas échéant, de stratégies fiscales. La matérialisation ultime des actifs d'impôt différé de la société dépend de la réalisation de revenu imposable futur suffisant au cours des périodes où ces actifs se réaliseront.

(c) Dépréciation d'actifs non financiers

Une baisse de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs (unité génératrice de trésorerie (UGT)) excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable représente le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité. L'évaluation de la juste valeur diminuée des coûts de la vente est basée sur les données disponibles pour des transactions fermes sans lien de dépendance pour des actifs similaires, ou sur des prix de marché observables, moins les coûts de vente marginaux.

La société évalue la valeur recouvrable d'une UGT en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés, ce qui requiert l'utilisation d'estimation, incluant les prévisions de croissance future, les frais d'exploitation et les marges bénéficiaires, ainsi que les taux d'actualisation pour chacune des UGT.

EXFO inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Constatation des revenus

Les revenus représentent la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lors de la vente de produits et de services dans le cours normal des activités.

Ventes de produits

Les revenus liés à la vente de produits sont constatés lorsque les risques et avantages importants liés aux produits ont été transférés à l'acheteur, ce qui survient normalement lors de l'expédition des produits. Les revenus sont reconnus en fonction des prix établis dans l'accord de vente.

Contrats de maintenance

Les contrats de maintenance sont généralement offerts aux clients pour des périodes variant de douze à trente-six mois. Ils incluent généralement le droit de recevoir des mises à jour de logiciels non spécifiques, lorsque celles-ci sont disponibles, ainsi que du service de soutien technique. Les revenus liés à ces contrats sont constatés proportionnellement sur la période du contrat de maintenance de façon linéaire.

Garanties prolongées

Les garanties prolongées sont généralement offertes aux clients pour des périodes variant de douze à quarante-huit mois. Les revenus liés à ces garanties prolongées sont constatés proportionnellement sur la période de la garantie de façon linéaire.

Accords de prestations multiples

Lorsqu'un accord de vente comporte des prestations multiples identifiables séparément, telles que des produits, des garanties prolongées, des contrats de maintenance et de l'installation, les critères de constatation des revenus sont appliqués à chaque prestation identifiable séparément. Une prestation est identifiable séparément lorsque l'élément livré a une valeur en soi pour le client et que la juste valeur de la prestation peut être raisonnablement mesurée. La société répartit le prix de vente d'un accord de prestations multiples à chacune des prestations en fonction de la juste valeur respective de chaque prestation par rapport à la juste valeur pour l'ensemble de l'accord.

Les accords de vente contiennent parfois des clauses d'acceptation. Lorsqu'une telle clause existe, l'acceptation survient lors de la réception par écrit de l'acceptation du client ou au plus tard à la fin de la période d'acceptation. Pour ces ententes de vente, les revenus sont constatés lorsque l'acceptation survient.

Monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien. La société a adopté le dollar US comme monnaie de présentation. Les états financiers consolidés sont convertis en monnaie de présentation comme suit : les actifs et les passifs sont convertis en dollars US au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen mensuel. L'écart de conversion cumulé résultant de cette conversion est inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global figurant dans les capitaux propres.

EXFO inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Conversion des devises

(a) Opérations en devises étrangères

Les opérations libellées en devises autres que la monnaie fonctionnelle sont converties dans la monnaie fonctionnelle appropriée de la façon suivante : les actifs et les passifs monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur au moment de l'opération. Les actifs et les passifs non monétaires mesurés au coût historique et libellés en devises étrangères sont convertis aux taux d'origine. Les éléments non monétaires mesurés à la juste valeur et libellés en devises étrangères sont convertis aux taux en vigueur au moment où la juste valeur a été établie. Les gains ou les pertes de change résultant de cette conversion sont portés aux résultats.

(b) Établissements étrangers

Chaque établissement étranger détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus aux états financiers des chaque filiale sont mesurés en fonction de cette monnaie fonctionnelle. Les états financiers de chaque établissement étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, sont réévalués en dollars canadiens comme suit : les actifs et les passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen mensuel. Les gains ou les pertes de change résultant de cette conversion sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global figurant dans les capitaux propres.

Instruments financiers

La classification des instruments financiers dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, ainsi que de leurs caractéristiques et de leur désignation par la société.

Classification

Actifs financiers

Espèces	Prêts et créances
Placements temporaires	Disponibles à la vente
Comptes débiteurs	Prêts et créances

Passifs financiers

Emprunt bancaire	Autres passifs financiers
Comptes créditeurs et charges courues	Autres passifs financiers
Dette à long terme	Autres passifs financiers
Contrepartie conditionnelle	Autres passifs financiers
Autres passifs	Autres passifs financiers

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune autre catégorie. Ils sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. À la suite de leur constatation initiale, toute variation de la juste valeur est portée aux autres éléments du résultat global.

Les intérêts sur les actifs financiers disponibles à la vente, calculés selon la méthode du taux effectif, sont constatés aux états des résultats consolidés.

EXFO inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Ils sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction et sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui correspond généralement à la valeur nominale compte tenu de leur échéance à court terme.

Autres passifs financiers

Ils sont initialement évalués à la juste valeur majorés des coûts de transaction et sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui correspond généralement à la valeur nominale compte tenu de leur échéance à court terme.

Instruments financiers dérivés et couverture

La société a recours à des contrats de change à terme afin de gérer son exposition au risque de change. Ils sont utilisés par la société pour couvrir des ventes prévues libellées en dollars US ainsi que les comptes débiteurs afférents. La société a pour politique de ne pas utiliser ces instruments financiers dérivés à des fins commerciales ou spéculatives.

Les contrats de change à terme de la société, qui sont désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie, répondent aux critères de la comptabilité de couverture.

Les contrats de change à terme de la société sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. À la suite de leur constatation initiale, la portion efficace de la variation de la juste valeur est portée aux autres éléments du résultat global. Toute portion inefficace est immédiatement portée aux résultats. Lors de la comptabilisation des ventes couvertes correspondantes, la variation cumulée de la juste valeur est reclassée dans les ventes dans les états des résultats.

Lors de la création d'une relation de couverture, la société désigne et documente formellement la relation de couverture pour laquelle elle souhaite appliquer la comptabilité de couverture, les objectifs de gestion du risque, l'élément de couverture et l'élément couvert ainsi que la méthode d'évaluation de l'efficacité. La société évalue l'efficacité des relations de couverture lors de leur création et sur une base régulière par la suite. La société utilise la *dollar-offset method* afin d'évaluer l'efficacité de ses relations de couverture.

Hiérarchie d'évaluation de la juste valeur

Les espèces, les placements temporaires ainsi que les contrats de change à terme de la société sont évalués à la juste valeur à la date du bilan. Les placements temporaires de la société font partie du niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur, puisqu'ils sont évalués en fonction des prix cotés sur des marchés actifs. Les espèces et les contrats de change à terme de la société font partie du niveau 2 de la hiérarchie, puisqu'ils sont évalués en fonction de prix et de taux de change à terme cotés à la date du bilan.

Placements temporaires

Tous les placements dont l'échéance est d'au plus trois mois à la date d'acquisition et qui ne sont pas requis pour combler les besoins de liquidités à court terme sont classés à titre de placements temporaires. Les placements temporaires sont présentés à titre d'actifs financiers disponibles à la vente. Par conséquent, ils sont comptabilisés à la juste valeur au bilan et toute variation de leur juste valeur est portée aux autres éléments du résultat global. Lors de la vente ou de l'échéance de ces actifs, la variation cumulée de la juste valeur est reclassée dans les états des résultats.

EXFO inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen, au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette représente le prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, déduction faite des frais de vente estimatifs.

Le coût des produits en cours et des produits finis comprend le coût des matières premières et une allocation des frais généraux de fabrication.

Immobilisations corporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement et des baisses de valeur cumulés. Ce coût est réduit par les crédits d'impôt à la recherche et au développement afférents.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile estimatives comme suit :

	Période
Aménagement des terrains	5 ans
Bâtiments	20 et 25 ans
Équipement	2 à 10 ans
Améliorations locatives	Le moindre de la durée de vie utile et de la durée restante du bail

Les valeurs résiduelles, les durées de vie utile estimatives ainsi que les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice et ajustées prospectivement le cas échéant.

Actifs incorporels, écarts d'acquisition et amortissement

Actifs incorporels

Les actifs incorporels dont la durée de vie est limitée comprennent principalement le coût des technologies acquises, des relations clients et des logiciels. Le coût des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises représente la juste valeur de ces actifs à la date d'acquisition. À la suite de leur constatation initiale, les actifs incorporels sont comptabilisés au coût, déduction faite de l'amortissement et des baisses de valeur cumulés. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative de cinq ans pour les technologies acquises et les relations clients, et de quatre et de neuf ans pour les logiciels. Aucun des actifs incorporels de la société n'a été développé à l'interne.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du prix d'achat d'entreprises acquises sur la juste valeur estimative des actifs nets identifiables acquis. Ils sont attribués à chaque unité ou à un groupe d'unités génératrices de trésorerie qui bénéficieront du regroupement d'entreprises. Un groupe d'unités génératrices de trésorerie représente le niveau le plus haut où la direction examine les résultats, niveau qui n'est pas plus élevé que le secteur d'exploitation. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Cependant, ils doivent faire l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle, ou plus fréquemment, si des événements ou des circonstances surviennent, indiquant qu'ils ont subi une baisse de valeur.

EXFO inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Frais de recherche et de développement

Tous les frais liés à la recherche ainsi que les frais de développement encourus jusqu'à la démonstration de la faisabilité technologique déterminée en vertu de l'IAS 38, « Immobilisations incorporelles », sont imputés aux résultats dès qu'ils sont engagés, déduction faite des crédits d'impôt et des subventions afférents. À la suite de la démonstration de la faisabilité technologique, les frais additionnels sont capitalisés, déduction faite des crédits d'impôt et des subventions afférents, et sont amortis à l'encontre des revenus sur la période estimative au cours de laquelle la société pense en retirer des avantages. La faisabilité technologique survient lorsqu'un modèle qui fonctionne a été complété. Les frais de recherche et de développement sont principalement constitués de salaires et dépenses afférentes, du coût du matériel et des honoraires versés à des experts-conseils. Au 1^{er} septembre 2010, et aux 30 novembre 2010 et 2011, la société n'avait reporté aucuns frais de développement.

Les crédits d'impôt à la recherche et au développement à recouvrer à long terme doivent être actualisés sur la période au cours de laquelle ils seront recouverts, en utilisant le taux d'intérêt sans risque. Les ajustements liés au passage du temps sur la valeur comptable des crédits d'impôt à recouvrer à long terme sont présentés à titre de revenus d'intérêts dans les états des résultats.

La société a choisi de présenter les crédits d'impôt à la recherche et au développement non remboursable à l'encontre des frais de recherche et de développement bruts aux états des résultats.

Dépréciation d'actifs non financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société évalue s'il existe des événements ou des circonstances pouvant indiquer que la valeur comptable des immobilisations corporelles et des actifs incorporels dont la durée de vie est limitée pourrait ne pas être recouvrée. Les actifs non financiers qui ne sont pas amortis, comme les écarts d'acquisition, font l'objet d'un test de dépréciation annuel. En présence d'événements ou de circonstances indiquant une baisse de valeur ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis, la société établit la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actifs. Aux fins de l'évaluation de la valeur recouvrable, les actifs sont regroupés au niveau de regroupement le plus bas pour lequel il existe des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par d'autres actifs (UGT). La valeur recouvrable représente le plus élevé de la juste valeur d'un actif ou d'une UGT, diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable, l'actif ou l'UGT est considéré comme ayant subi une baisse de valeur et est ramené à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le plus élevé de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs que procurera cet actif ou cette UGT (valeur d'utilité) ou sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente. La société effectue son test de dépréciation annuel lors du troisième trimestre de chaque exercice.

Les reprises de baisses de valeur des immobilisations corporelles et des actifs incorporels dont la durée de vie est limitée ne peuvent ramener leur valeur comptable au-delà de leur valeur recouvrable, ou de la valeur comptable qui aurait été obtenue, déduction faite de l'amortissement cumulé, n'eût été les baisses de valeur constatées antérieurement. Les baisses de valeur des écarts d'acquisition ne sont pas reprises.

Contrats de location

Les contrats de location-exploitation sont des contrats de location pour lesquels la société n'assume pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif. Les loyers afférents aux contrats de location-exploitation sont imputés aux résultats de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Au 1^{er} septembre 2010 et aux 30 novembre 2010 et 2011, les contrats de location importants de la société étaient classés à titre de contrats de location-exploitation.

EXFO inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Subventions gouvernementales

Les subventions relatives aux charges d'exploitation sont portées aux résultats lorsque les dépenses connexes sont engagées. Les subventions relatives aux dépenses en capital sont déduites des actifs connexes. Les subventions gouvernementales sont constatées aux résultats ou déduites des actifs connexes lorsque la société a l'assurance raisonnable qu'elle s'est conformée et qu'elle continuera de se conformer à toutes les conditions liées à la subvention.

Garanties

La société offre à ses clients des garanties pour des périodes variant d'un à trois ans en fonction des produits et des conditions de vente propres à chaque client. Les conditions typiques des garanties requièrent que la société répare ou remplace, à ses frais, les produits défectueux au cours de la période de garantie. La société comptabilise une provision pour garantie lors de l'expédition des produits, en fonction de l'estimation des taux de réparation et des coûts de garanties à engager. Les coûts afférents aux garanties prolongées tarifées séparément sont imputés aux résultats dès qu'ils sont engagés.

Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices se composent des impôts exigibles et de l'impôt différé.

Impôts exigibles

Les impôts exigibles à recevoir et à payer pour la période courante et les périodes passées représentent les montants devant être reçus ou payés aux autorités fiscales. Ces montants sont déterminés en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date du bilan dans les juridictions fiscales où la société et ses filiales génèrent du revenu imposable ou des pertes fiscales.

Impôt différé

La société comptabilise les impôts sur les bénéfices en utilisant la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé sont établis en tenant compte des écarts temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs ainsi que des pertes fiscales et des déductions d'impôts inutilisées, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur lors des exercices où les actifs se réaliseront ou les passifs se régleront.

Les actifs d'impôt différé ne sont constatés que lorsqu'il est probable qu'ils seront recouvrés.

Les passifs d'impôt différé sont généralement constatés pour tous les écarts temporaires imposables et pour les écarts temporaires imposables liés aux investissements dans des filiales, sauf lorsque le renversement de ces écarts temporaires peuvent être contrôlés par la société et qu'il est probable que ces écarts ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont présentés à titre d'actifs et de passifs à long terme aux bilans consolidés.

Les impôts sur les bénéfices des périodes intermédiaires sont calculés en fonction des taux d'imposition qui sont applicables au revenu imposable annuel.

Positions fiscales incertaines

La société est soumise aux lois et aux règles fiscales dans plusieurs juridictions différentes. Il existe plusieurs transactions et calculs dans le cours normal des activités pour lesquels le traitement fiscal est incertain. La société maintient des provisions pour les positions fiscales incertaines qui à son avis reflètent adéquatement son risque. Ces provisions sont établies selon la meilleure estimation des montants que la société prévoit payer en fonction d'une évaluation qualitative et des faits pertinents. La société revoit le caractère adéquat de ces provisions à la fin de chaque période. Cependant,

EXFO inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

il est possible qu'à une date ultérieure, des montants supérieurs aux provisions établies puissent découler d'audits ou de litiges avec les autorités fiscales compétentes. Dans cette éventualité, tout écart avec les provisions préalablement établies sera porté aux résultats dans le période où ces écarts seront connus.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, plus l'effet des actions ordinaires potentielles dilutives en circulation au cours de la période. Cette méthode exige que le résultat dilué par action soit calculé selon la méthode du rachat d'actions, comme si toutes les actions ordinaires potentielles dilutives avaient été émises au plus tard au début de la période ou à la date d'émission, selon le cas, et que les fonds en découlant, ainsi qu'un montant équivalent à la partie non amortie des charges de rémunération à base d'actions connexes, avaient été utilisés pour acheter des actions ordinaires de la société à la valeur à la cote moyenne des actions ordinaires au cours de la période.

Rémunération à base d'actions

Attributions réglées en instruments de capitaux propres

Les options d'achat d'actions, les unités d'action subalterne et les droits différés à la valeur d'actions de la société sont des attributions réglées en instruments de capitaux propres. La société comptabilise des charges de rémunération pour les attributions réglées en instruments de capitaux propres au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black & Scholes. La juste valeur des attributions réglées en instruments de capitaux propres est déterminée à la date d'octroi. Les charges de rémunération à base d'actions sont amorties sur les périodes d'acquisition avec un ajustement correspondant du surplus d'apport dans les capitaux propres. Pour les attributions réglées en instruments de capitaux propres dont l'acquisition des droits est graduelle, chaque tranche est considérée comme un octroi individuel ayant une période d'acquisition et une juste valeur propres et est comptabilisée séparément.

La société comptabilise des charges de rémunération pour les droits à la plus-value des actions selon la méthode de la valeur intrinsèque. Les charges de rémunération à base d'actions sont amorties sur les périodes d'acquisition.

Attributions réglées en espèces

Les droits à la plus-value des actions de la société sont des attributions réglées en espèces. La société comptabilise des charges de rémunération pour les attributions réglées en espèces au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black & Scholes. La juste valeur des attributions réglées en espèces est réévaluée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et les variations de la juste valeur sont portées aux résultats de la période.

Nouvelles normes IFRS et amendements émis non encore appliqués

Instruments financiers – Divulgateion

La norme IFRS 7, « Instruments financiers: Informations à fournir » a été amendée afin d'y inclure de nouvelles exigences en matière d'information à fournir sur les transferts d'actifs financiers, l'exposition aux risques liés à de tels transferts et l'effet de ces risques sur la situation financière de l'entité, en particulier ceux qui sont liés à la titrisation d'actifs financiers. Ces amendements s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011, bien que leur adoption anticipée soit permise. Bien que la société évalue présentement les répercussions de ces amendements, la direction ne prévoit pas que ces amendements aient de répercussions significatives sur ses états financiers consolidés.

EXFO inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Instruments financiers

La norme IFRS 9, « Instruments financiers », a été émise en novembre 2009 et traite du classement et de l'évaluation des actifs financiers. Elle remplacera les multiples modèles de classement et d'évaluation de la norme IAS 39, « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » pour les instruments de dette, par un nouveau modèle d'évaluation mixte ne comportant que deux catégories : le coût amorti et la juste valeur par le biais du résultat net. La norme IFRS 9 remplace également les modèles d'évaluation des instruments de capitaux propres. De tels instruments sont soit comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, soit à la juste valeur par le biais de l'autre résultat global. Lorsque les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais de l'autre résultat global, les dividendes sont comptabilisés aux résultats dans la mesure où ils ne représentent pas un rendement sur l'investissement. Cependant, les autres gains ou pertes associés à ces instruments, incluant les baisses de valeur, demeurent indéfiniment dans l'autre résultat global. Des exigences concernant les passifs financiers ont été ajoutées à la norme IFRS 9 en octobre 2010 et reprennent en grande partie les exigences de la norme IAS 39, à l'exception des variations de juste valeur dues au risque de crédit pour les passifs comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont généralement comptabilisées dans l'autre résultat global. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015. La société n'a pas encore évalué les répercussions de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

En mai 2011, l'IASB a publié les normes suivantes: IFRS 10, « États financiers consolidés », IFRS 11, « Partenariats », IFRS 12, « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités » et IFRS 13, « Évaluation à la juste valeur ». Chacune de ces nouvelles normes s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, bien que leur adoption anticipée soit permise. La société n'a pas encore évalué les répercussions que ces nouvelles normes auront sur ses états financiers consolidés, ni pris la décision d'adopter ou non de façon anticipée l'une ou l'autre de ces nouvelles normes.

Voici un bref résumé de ces nouvelles normes :

Consolidation

La norme IFRS 10, « États financiers consolidés », exige d'une entité qu'elle consolide une autre entité lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables découlant de sa participation dans l'entité contrôlée, et qu'elle a le pouvoir d'influencer ces rendements au moyen de son pouvoir sur l'entité contrôlée. En vertu des IFRS existantes, la consolidation est exigée lorsqu'une société a le pouvoir de décider les politiques financières et opérationnelles d'une entité de façon à tirer profit de ses activités. La norme IFRS 10 remplace la norme du *Standing Interpretations Committee* (« SIC ») 12, « Consolidation — Entités ad hoc », et certaines sections de la norme IAS 27, « États financiers consolidés et individuels ».

Partenariats

La norme IFRS 11, « Partenariats », exige d'un coentrepreneur de classer sa participation dans un accord de coentreprise comme une coentreprise ou une activité commune. Les coentreprises seront comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence alors que pour une activité commune, le coentrepreneur reconnaîtra sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges de l'activité commune. Selon les normes IFRS en vigueur, les entités ont le choix entre la consolidation proportionnelle et la méthode de la mise en équivalence pour la comptabilisation des participations dans des coentreprises. La norme IFRS 11 remplacera la norme IAS 31, « Participations dans des coentreprises », ainsi que la norme SIC 13, « Entités contrôlées conjointement - Apports non monétaires par des coentrepreneurs ».

Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

La norme IFRS 12, « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités », établit les exigences de divulgation des participations dans d'autres entités, telles que des accords de coentreprises, la participation dans des entreprises associées, les entités ad hoc et les opérations hors bilans. La norme reprend certaines obligations de divulgation existantes et introduit également d'importantes exigences de divulgations supplémentaires concernant la nature et les risques associés à des participations d'une entité dans d'autres entités.

EXFO inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Évaluation à la juste valeur

La norme IFRS 13, « Évaluation à la juste valeur » est une norme détaillée portant sur l'évaluation de la juste valeur et les informations à fournir à cet effet, applicables à l'ensemble des normes IFRS. La nouvelle norme précise que la juste valeur est le prix qui serait reçu de la vente d'un actif, ou payé pour transférer un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre participants du marché, à la date d'évaluation. Elle établit également les informations à fournir sur l'évaluation de la juste valeur. En vertu des IFRS existantes, les directives portant sur l'évaluation de la juste valeur et les informations à fournir à cet effet sont dispersées parmi les normes spécifiques qui exigent des évaluations de juste valeur; dans plusieurs cas, elles ne reflètent pas une base d'évaluation claire ni une divulgation uniforme.

Présentation des états financiers

En juin 2011, l'IASB a amendé la norme IAS 1, « Présentation des états financiers ». Les modifications à la norme IAS 1 exigent des entités qu'elles présentent les autres éléments du résultat global en deux catégories distinctes selon qu'ils puissent ou non être reclassés à l'état des résultats par la suite. Les postes ne pouvant être reclassés seront présentés séparément de ceux qui peuvent être reclassés ultérieurement, comme les gains et pertes non réalisés sur les couvertures de flux de trésorerie. Les modifications sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012. L'adoption anticipée est permise et l'application rétroactive complète est exigée. La direction ne prévoit pas que cette norme aura des répercussions significatives sur ses états financiers consolidés.

3. Première application des normes internationales d'information financière (IFRS)

Pour toutes les périodes jusqu'au 31 août 2011 inclusivement, la société préparait ses états financiers consolidés selon les PCGR du Canada. Les états financiers consolidés de la société pour l'exercice se terminant le 31 août 2012 seront les premiers états financiers consolidés annuels préparés selon les IFRS.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires condensés au 30 novembre 2011 et pour les trois mois terminés à cette date ont été préparés selon les conventions comptables et le mode de présentation décrits à la note 2.

Lors de la préparation des présents états financiers consolidés intermédiaires condensés, et en vertu de la norme IFRS 1, « Première application des Normes internationales d'information financière », le bilan d'ouverture de la société a été présenté au 1^{er} septembre 2010, soit la date de passage aux IFRS par la société. La section suivante présente les principaux ajustements apportés par la société lors du passage des PCGR du Canada aux IFRS et ses répercussions sur le bilan d'ouverture au 1^{er} septembre 2010 selon les IFRS et sur les états financiers consolidés pour les trois mois terminés le 30 novembre 2010 et pour l'exercice terminé le 31 août 2011, antérieurement préparés selon les PCGR du Canada et déjà publiés.

Exemptions appliquées lors du passage aux IFRS

IFRS 1, « Première application des Normes internationales d'information financière », prévoit pour les nouveaux adoptants certaines exemptions de l'exigence générale d'appliquer rétrospectivement les IFRS en vigueur pour l'exercice se terminant le 31 août 2012.

La société a appliqué les exemptions suivantes :

- La société a décidé de ne pas appliquer IFRS 3R, « Regroupements d'entreprises », aux regroupements d'entreprises conclus avant le 1^{er} septembre 2010, soit la date de passage aux IFRS;
- La société a décidé de réputer nul l'écart de conversion cumulé relatif à la conversion des états financiers consolidés dans la monnaie de présentation (dollar US) à la date de passage aux IFRS. Par conséquent, l'écart de conversion cumulé au 1^{er} septembre 2010 a été éliminé dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis. Tout écart de conversion créé lors la conversion des états financiers consolidés dans la monnaie de présentation après la date de passage aux IFRS est comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres au bilan.

EXFO inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Rapprochement du bilan consolidé au 1^{er} septembre 2010 préparé antérieurement selon les PCGR du Canada aux IFRS

Description selon PCGR	Notes	PCGR du Canada	Ajustements	Reclassement	IFRS	Description selon les IFRS
Actif						
Actif à court terme						
Espèces		21 440 \$	– \$	– \$	21 440 \$	Espèces
Placements temporaires		10 379	–	–	10 379	Placements temporaires
Comptes débiteurs						Comptes débiteurs
Clients		50 190	–	–	50 190	Clients
Autres		5 217	–	–	5 217	Autres
Impôts sur les bénéfices et crédits d'impôts à recouvrer		2 604	–	–	2 604	Impôts sur les bénéfices et crédits d'impôts à recouvrer
Stocks		40 328	–	–	40 328	Stocks
Charges payées d'avance		2 816	–	–	2 816	Charges payées d'avance
Actifs d'impôts futurs	a)	6 191	–	(6 191)	–	Actifs d'impôt différé
Actifs à court terme destinés à la vente	a)	3 991	–	(222)	3 769	Actifs à court terme destinés à la vente
		<u>143 156</u>	<u>–</u>	<u>(6 413)</u>	<u>136 743</u>	
Crédits d'impôts à recouvrer	b)	29 397	(2 510)	–	26 887	Crédits d'impôt à recouvrer
Immobilisation corporelles	d)	23 455	1 275	–	24 730	Immobilisation corporelles
Actifs incorporels		27 947	–	–	27 947	Actifs incorporels
Écarts d'acquisition		29 355	–	–	29 355	Écarts d'acquisition
Actifs d'impôts futurs	a), b), d)	12 884	333	6 191	19 408	Actifs d'impôt différé
Actifs à long terme destinés à la vente	a)	7 308	–	222	7 530	Actifs à long terme destinés à la vente
		<u>273 502 \$</u>	<u>(902) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>272 600 \$</u>	
Passif						
Passif à court terme						
Comptes créditeurs et charges courues	f)	30 870 \$	– \$	(927) \$	29 943 \$	Comptes créditeurs et charges courues
	f)	–	–	927	927	Provisions
Impôts sur les bénéfices à payer		426	–	–	426	Impôts sur les bénéfices à payer
Portion à court terme de la dette à long terme		568	–	–	568	Portion à court terme de la dette à long terme
Produits reportés		10 354	–	–	10 354	Produits reportés
Passif à court terme lié aux actifs destinés à la vente		2 531	–	–	2 531	Passifs à court terme liés aux actifs destinés à la vente
		<u>44 749</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>44 749</u>	
Produits reportés		5 775	–	–	5 775	Produits reportés
Dette à long terme		1 419	–	–	1 419	Dette à long terme
	c)	–	2 660	–	2 660	Contrepartie conditionnelle
Autres passifs		603	–	–	603	Autres passifs
Passifs à long terme liés aux actifs destinés à la vente		537	–	–	537	Passifs à long terme liés aux actifs destinés à la vente
		<u>53 083</u>	<u>2 660</u>	<u>–</u>	<u>55 743</u>	
Capitaux propres						
Capital social		106 126	–	–	106 126	Capital social
Surplus d'apport		18 563	–	–	18 563	Surplus d'apport
Bénéfices non répartis	b), c), d), e)	50 528	(3 562)	44 186	91 152	Bénéfices non répartis
Autre résultat étendu cumulé	d), e)	45 202	–	(44 186)	1 016	Cumul des autres éléments du résultat global
		<u>220 419</u>	<u>(3 562)</u>	<u>–</u>	<u>216 857</u>	
		<u>273 502 \$</u>	<u>(902) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>272 600 \$</u>	

EXFO inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Rapprochement du bilan consolidé au 30 novembre 2010 préparé antérieurement selon les PCGR du Canada aux IFRS

	Notes	PCGR du Canada	Ajustements	Reclassement	IFRS
Actif					
Actif à court terme					
Espèces		23 438 \$	– \$	– \$	23 438 \$
Placements temporaires		27 186	–	–	27 186
Comptes débiteurs					
Clients		55 384	–	–	55 384
Autres		7 190	–	–	7 190
Impôts sur les bénéfices et crédits d'impôts à recouvrer		3 307	–	–	3 307
Stocks		43 311	–	–	43 311
Charges payées d'avance		3 229	–	–	3 229
Actifs d'impôt différé	a)	5 687	–	(5 687)	–
		<u>168 732</u>	<u>–</u>	<u>(5 687)</u>	<u>163 045</u>
Crédits d'impôts à recouvrer	b)	31 549	(2 553)	–	28 996
Contrats de change à terme		415	–	–	415
Immobilisations corporelles	d)	23 707	1 353	–	25 060
Actifs incorporels		26 303	–	–	26 303
Écarts d'acquisition		29 690	–	–	29 690
Actifs d'impôt différé	a), b), d)	12 669	192	5 687	18 548
		<u>293 065 \$</u>	<u>(1 008) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>292 057 \$</u>
Passif					
Passif à court terme					
Comptes créditeurs et charges courues	f)	31 195 \$	– \$	(966) \$	30 229 \$
Provisions	f)	–	–	966	966
Impôts sur les bénéfices à payer		1 066	–	–	1 066
Portion à court terme de la dette à long terme		584	–	–	584
Produits reportés		8 431	–	–	8 431
		<u>41 276</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>41 276</u>
Produits reportés		5 779	–	–	5 779
Dette à long terme		1 460	–	–	1 460
Contrepartie conditionnelle	c)	–	2 736	–	2 736
Autres passifs		760	–	–	760
Passifs d'impôt différé	b), d)	1 258	(132)	–	1 126
		<u>50 533</u>	<u>2 604</u>	<u>–</u>	<u>53 137</u>
Capitaux propres					
Capital social		107 048	–	–	107 048
Surplus d'apport		18 427	–	–	18 427
Bénéfices non répartis	b), c), d), e)	64 599	(3 500)	44 186	105 285
Cumul des autres éléments du résultat global	b), c), d), e)	52 458	(112)	(44 186)	8 160
		<u>242 532</u>	<u>(3 612)</u>	<u>–</u>	<u>238 920</u>
		<u>293 065 \$</u>	<u>(1 008) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>292 057 \$</u>

EXFO inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Rapprochement du bilan consolidé au 31 août 2011 préparé antérieurement selon les PCGR du Canada aux IFRS

	Notes	PCGR du Canada	Ajustements	Reclassement	IFRS
Actif					
Actif à court terme					
Espèces		22 771 \$	– \$	– \$	22 771 \$
Placements temporaires		47 091	–	–	47 091
Comptes débiteurs					
Clients		45 151	–	–	45 151
Autres		6 329	–	–	6 329
Impôts sur les bénéfices et crédits d'impôts à recouvrer		5 414	–	–	5 414
Stocks		52 754	–	–	52 754
Charges payées d'avance		3 237	–	–	3 237
Actifs d'impôt différé	a)	6 130	–	(6 130)	–
		<u>188 877</u>	<u>–</u>	<u>(6 130)</u>	<u>182 747</u>
Crédits d'impôts à recouvrer	b)	36 627	(2 507)	–	34 120
Contrats de change à terme		149	–	–	149
Immobilisations corporelles	d)	30 566	1 510	–	32 076
Actifs incorporels		22 901	–	–	22 901
Écarts d'acquisition		30 942	–	–	30 942
Actifs d'impôt différé	a), b), d)	11 024	160	6 130	17 314
		<u>321 086 \$</u>	<u>(837) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>320 249 \$</u>
Passif					
Passif à court terme					
Emprunt bancaire		784 \$	– \$	– \$	784 \$
Comptes créditeurs et charges courues	f)	32 137	–	(1 817)	30 320
Provisions	f)	–	–	1 817	1 817
Impôts sur les bénéfices à payer		876	–	–	876
Contrepartie conditionnelle	c)	–	338	–	338
Portion à court terme de la dette à long terme		645	–	–	645
Produits reportés		10 590	–	–	10 590
		<u>45 032</u>	<u>338</u>	<u>–</u>	<u>45 370</u>
Produits reportés		5 704	–	–	5 704
Dette à long terme		968	–	–	968
Autres passifs		723	–	–	723
Passifs d'impôt différé	b), d)	4 913	(110)	–	4 803
		<u>57 340</u>	<u>228</u>	<u>–</u>	<u>57 568</u>
Capitaux propres					
Capital social		110 341	–	–	110 341
Surplus d'apport		18 017	–	–	18 017
Bénéfices non répartis	b), c), d), e)	69 877	(625)	44 186	113 438
Cumul des autres éléments du résultat global	b), c), d), e)	65 511	(440)	(44 186)	20 885
		<u>263 746</u>	<u>(1 065)</u>	<u>–</u>	<u>262 681</u>
		<u>321 086 \$</u>	<u>(837) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>320 249 \$</u>

EXFO inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Rapprochement des capitaux propres consolidés au 1^{er} septembre 2010 préparés antérieurement selon les PCGR du Canada aux IFRS

	Notes	Capital social	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
PCGR du Canada		106 126 \$	18 563 \$	50 528 \$	45 202 \$	220 419 \$
Ajustement au titre de la conversion des devises	e)	–	–	44 186	(44 186)	–
Ajustement des crédits d'impôt à recouvrer à long terme, déduction faite de l'impôt différé afférent	b)	–	–	(1 832)	–	(1 832)
Ajustement de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles, déduction faite de l'impôt différé afférent	d)	–	–	930	–	930
Ajustement de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle en espèces	c)	–	–	(2 660)	–	(2 660)
IFRS		<u>106 126 \$</u>	<u>18 563 \$</u>	<u>91 152 \$</u>	<u>1 016 \$</u>	<u>216 857 \$</u>

Rapprochement des capitaux propres consolidés au 30 novembre 2010 préparés antérieurement selon les PCGR du Canada aux IFRS

	Notes	Capital social	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
PCGR du Canada		107 048 \$	18 427 \$	64 599 \$	52 458 \$	242 532 \$
Ajustement au titre de la conversion des devises	e)	–	–	44 186	(44 186)	–
Ajustement des crédits d'impôt à recouvrer à long terme, déduction faite de l'impôt différé afférent	b)	–	–	(1 792)	(72)	(1 864)
Ajustement de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles, déduction faite de l'impôt différé afférent	d)	–	–	952	36	988
Variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle en espèces	c)	–	–	(2 660)	(76)	(2 736)
IFRS		<u>107 048 \$</u>	<u>18 427 \$</u>	<u>105 285 \$</u>	<u>8 160 \$</u>	<u>238 920 \$</u>

EXFO inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Rapprochement des capitaux propres consolidés au 31 août 2011 préparés antérieurement selon les PCGR du Canada aux IFRS

	Notes	Capital social	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
PCGR du Canada		110 341 \$	18 017 \$	69 877 \$	65 511 \$	236 746 \$
Ajustement au titre de la conversion des devises	e)	–	–	44 186	(44 186)	–
Ajustement des crédits d'impôt à recouvrer à long terme, déduction faite de l'impôt différé afférent	b)	–	–	(1 667)	(163)	(1 830)
Ajustement de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles, déduction faite de l'impôt différé afférent	d)	–	–	1 017	86	1 103
Variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle en espèces	c)	–	–	25	(363)	(338)
IFRS		<u>110 341 \$</u>	<u>18 017 \$</u>	<u>113 438 \$</u>	<u>20 885 \$</u>	<u>262 681 \$</u>

Rapprochement du bénéfice net consolidé pour les trois mois terminés le 30 novembre 2010 préparé antérieurement selon les PCGR du Canada aux IFRS

	Notes	PCGR du Canada	Ajustements	IFRS
Ventes		65 653 \$	– \$	65 653 \$
Coût des ventes		24 785	–	24 785
Frais de vente et d'administration		19 899	–	19 899
Frais de recherche et de développement nets		11 601	–	11 601
Amortissement des immobilisations corporelles	d)	1 674	(28)	1 646
Amortissement des actifs incorporels		2 566	–	2 566
Bénéfice d'exploitation		5 128	28	5 156
Dépenses d'intérêts	b)	(64)	57	(7)
Perte de change		(1 113)	–	(1 113)
Bénéfices avant les impôts sur les bénéfices		3 951	85	4 036
Impôts sur les bénéfices	b), d)	2 806	23	2 829
Bénéfice net provenant des activités poursuivies		1 145	62	1 207
Bénéfice net provenant des activités abandonnées		12 926	–	12 926
Bénéfice net pour la période		<u>14 071 \$</u>	<u>62 \$</u>	<u>14 133 \$</u>

EXFO inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Rapprochement du bénéfice net consolidé pour l'exercice terminée le 31 août 2011 préparé antérieurement selon les PCGR du Canada aux IFRS

	Notes	PCGR du Canada	Ajustements	IFRS
Ventes		269 743 \$	– \$	269 743 \$
Coût des ventes		100 296	–	100 296
Frais de vente et d'administration		87 062	–	87 062
Frais de recherche et de développement nets		47 927	–	47 927
Amortissement des immobilisations corporelles	d)	6 772	(117)	6 655
Amortissement des actifs incorporels		9 183	–	9 183
Variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle en espèces	c)	–	(2 685)	(2 685)
Bénéfice d'exploitation		18 503	2 802	21 305
Intérêts et autres revenus	b)	511	227	738
Perte de change		(3 808)	–	(3 808)
Bénéfices avant les impôts sur les bénéfices		15 206	3 029	18 235
Impôts sur les bénéfices	b), d)	8 783	92	8 875
Bénéfice net provenant des activités poursuivies		6 423	2 937	9 360
Bénéfice net provenant des activités abandonnées		12 926	–	12 926
Bénéfice net pour l'exercice		19 349 \$	2 937 \$	22 286 \$

Rapprochement du résultat global consolidé pour les trios mois terminés le 30 novembre 2010 préparé antérieurement selon les PCGR du Canada aux IFRS

	Notes	PCGR du Canada	Ajustements	IFRS
Bénéfice net pour la période		14 071 \$	62 \$	14 133 \$
Autres éléments du résultat global				
Ajustement au titre de la conversion de devises	b), c), d)	6 339	(112)	6 227
Gains non réalisés sur les contrats de change à terme		1 444	–	1 444
Reclassement des gains réalisés sur les contrats de change à terme dans le bénéfice net		(189)	–	(189)
Impôt différé sur les autres éléments du résultat global		(338)	–	(338)
Autre résultat global		7 256	(112)	7 144
Résultat global pour la période		21 327 \$	(50) \$	21 277 \$

EXFO inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Rapprochement du résultat global consolidé pour l'exercice terminé le 31 août 2011 préparé antérieurement selon les PCGR du Canada aux IFRS

	Notes	PCGR du Canada	Ajustements	IFRS
Bénéfice net pour l'exercice		19 349 \$	2 937 \$	22 286 \$
Autres éléments du résultat global				
Ajustement au titre de la conversion de devises	b), c), d)	19 399	(440)	18 959
Variations des pertes non réalisées sur les placements temporaires		2	–	2
Gains non réalisés sur les contrats de change à terme		3 413	–	3 413
Reclassement des gains réalisés sur les contrats de change à terme dans le bénéfice net		(2 191)	–	(2 191)
Impôt différé sur les autres éléments du résultat global		(314)	–	(314)
Autre résultat global		20 309	(440)	19 869
Résultat global pour l'exercice		39 658 \$	2 497 \$	42 155 \$

États des flux de trésorerie

Les ajustements découlant du passage des PCGR du Canada aux IFRS n'ont pas eu de répercussions importantes sur les flux de trésorerie consolidés déjà présentés par la société pour les trois mois terminés le 30 novembre 2010 et pour l'exercice terminé le 31 août 2011.

Notes explicatives

a) Impôt différé

En vertu des IFRS, les soldes d'impôt différé sont présentés à titre d'éléments à long terme dans le bilan, sans égard à la présentation des actifs ou passifs sous-jacents, ou au moment prévu de leur renversement. En vertu des PCGR du Canada, les soldes d'impôt différé relatifs à des actifs ou des passifs à court terme doivent être présentés à court terme dans le bilan. Par conséquent, les actifs d'impôt différé présentés à court terme selon les PCGR du Canada, incluant ceux qui sont liés aux actifs à court terme destinés à la vente au 1^{er} septembre 2010 ont été reclassés dans les actifs d'impôt différé à long terme et dans les actifs à long terme destinés à la vente dans le bilan consolidé selon les IFRS.

b) Crédits d'impôt à recouvrer

En vertu des IFRS, les crédits d'impôt à recouvrer à long terme doivent être actualisés sur la période au cours de laquelle ils seront recouverts, en utilisant le taux d'intérêt sans risque. En vertu des PCGR du Canada, une telle actualisation n'est pas requise.

- Au 1^{er} septembre 2010, la valeur actualisée des crédits d'impôt à recouvrer à long terme de la société était inférieure de 2 510 000 \$ à la valeur comptable selon les PCGR du Canada, entraînant une augmentation des actifs d'impôt différé de 678 000 \$, pour une réduction nette du solde d'ouverture des bénéfices non répartis (capitaux propres) de 1 832 000 \$.
- Au 30 novembre 2010, la valeur actualisée des crédits d'impôt à recouvrer à long terme de la société était inférieure de 2 553 000 \$ à la valeur comptable selon les PCGR du Canada, entraînant une augmentation des actifs d'impôt différé de 689 000 \$. Pour les trois mois terminés le 30 novembre 2010, la variation de la valeur actualisée des crédits d'impôt à long terme s'est traduite par des revenus d'intérêts de 57 000 \$ et une dépense d'impôt différé de 15 000 \$. Il en a également résulté une perte de change de 72 000 \$ qui a été comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

EXFO inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

- Au 31 août 2011, la valeur actualisée des crédits d'impôt à recouvrer à long terme de la société était inférieure de 2 507 000 \$ à la valeur comptable selon les PCGR du Canada, entraînant une augmentation des actifs d'impôt différé de 401 000 \$ et en une baisse des passifs d'impôt différé de 276 000 \$. Pour l'exercice terminé le 31 août 2011, la variation de la valeur actualisée des crédits d'impôt à long terme s'est traduite par des revenus d'intérêts de 227 000 \$ et une dépense d'impôt différé de 61 000 \$. Il en a également résulté une perte de change de 163 000 \$ qui a été comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

c) *Regroupements d'entreprises*

Tel que permis par la norme IFRS 1, « Première application des Normes internationales d'information financière », la société n'appliquera pas les directives de la norme IFRS 3R, « Regroupements d'entreprises », aux regroupements d'entreprises conclus avant le 1^{er} septembre 2010, soit la date de passage aux IFRS. Cependant, en vertu de l'IAS 37, « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », la contrepartie conditionnelle payable en espèces relative à l'acquisition de NetHawk Oyj, survenue avant la date de passage aux IFRS et toujours en vigueur le 1^{er} septembre 2010, devait être comptabilisée à la juste valeur à cette date, avec un ajustement correspondant au solde d'ouverture des bénéfices non répartis. Par la suite, la juste valeur de la contrepartie conditionnelle payable en espèces a été réévaluée à la fin de chaque période et toute variation de la juste valeur a été portée aux résultats.

- Au 1^{er} septembre 2010, la juste valeur de la contrepartie conditionnelle en espèces à payer a été estimée à 2 099 000 € (2 660 000 \$) en fonction des informations disponibles à ce moment et a été inscrite dans les passifs à long terme, avec une augmentation équivalente du solde d'ouverture des bénéfices non répartis (capitaux propres).
- Au 30 novembre 2010, la juste valeur de la contrepartie conditionnelle en espèces à payer n'avait subi aucune variation par rapport à la date de passage aux IFRS. Cependant, la juste valeur de la contrepartie conditionnelle en espèces à payer a été convertie en dollars US (la monnaie de présentation), entraînant une hausse de 76 000 \$ de la valeur comptable et une perte de change équivalente qui a été comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.
- Au 31 août 2011, la juste valeur de la contrepartie conditionnelle en espèces a été réévaluée et estimée à 235 000 € (338 000 \$) en fonction de nouvelles prévisions de ventes et a été inscrite dans les passifs à court terme compte tenu de son échéance à court terme. La variation de la juste valeur d'un montant de 2 685 000 \$, qui inclut une perte de change de 363 000 \$ (capitaux propres), a été portée aux résultats de l'exercice 2011.

d) *Immobilisations corporelles*

En vertu des IFRS, le montant amortissable d'une immobilisation corporelle doit être amorti sur sa durée d'utilité estimative. Le montant amortissable représente le coût de l'actif moins sa valeur résiduelle. La valeur résiduelle représente quant à elle le montant estimé qu'une entité obtiendrait actuellement de la sortie de l'actif, déduction faite des coûts de sortie estimés, si l'actif avait déjà l'âge et se trouvait déjà dans l'état prévu à la fin de sa vie d'utilité. En vertu des PCGR du Canada, le montant amortissable est le plus élevé du coût, moins la valeur de récupération, réparti sur la durée de vie estimative de l'immobilisation corporelle, et du coût, moins la valeur résiduelle, réparti sur la durée de vie utile estimative de l'actif. La valeur résiduelle est la valeur de réalisation nette estimative d'une immobilisation corporelle à la fin de sa durée de vie utile. La valeur de récupération représente la valeur de réalisation nette d'une immobilisation corporelle à la fin de sa vie totale.

- Le 1^{er} septembre 2010, il en a résulté une augmentation de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles de 1 275 000 \$ et une diminution des actifs d'impôt différé de 345 000 \$, pour une augmentation nette de 930 000 \$ du solde d'ouverture des bénéfices non répartis (capitaux propres).

EXFO inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

- Au 30 novembre 2010, il en a résulté une augmentation de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles de 1 353 000 \$ et une diminution des actifs d'impôt différé de 365 000 \$. Pour les trois mois terminés le 30 novembre 2010, il en a résulté une diminution de l'amortissement des immobilisations corporelles de 28 000 \$ et une dépense d'impôt différé de 8 000 \$. Il en a également résulté un gain de change de 36 000 \$ comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.
- Au 31 août 2011, il en a résulté une augmentation de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles de 1 510 000 \$, une diminution des actifs d'impôt différé de 241 000 \$ et une augmentation de nos passifs d'impôt différé de 166 000 \$. Pour l'exercice terminé le 31 août 2011, il en a résulté une diminution de l'amortissement des immobilisations corporelles de 117 000 \$ et une dépense d'impôt différé de 31 000 \$. Il en a également résulté un gain de change de 86 000 \$ comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

e) Écart de conversion cumulé

En vertu des dispositions transitoires du passage aux IFRS, la société a décidé de réputer nul l'écart de conversion cumulé relatif à la conversion des états financiers consolidés dans la monnaie de présentation (dollar US) à la date de passage aux IFRS. Par conséquent, l'écart de conversion cumulé au 1^{er} septembre 2010, au montant de 44 186 000 \$ a été éliminé dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis. Tout écart de conversion crée lors la conversion des états financiers consolidés dans la monnaie de présentation après la date de passage aux IFRS est comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres au bilan.

f) Reclassement des provisions

En vertu des IFRS, les provisions doivent être présentées distinctement au bilan. En vertu des PCGR du Canada, les provisions étaient présentées sous la rubrique comptes créditeurs et charges courues au bilan.

4. Instruments financiers dérivés

La principale monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien. La société est exposée au risque de change par les ventes à l'étranger de produits fabriqués au Canada, en Chine et en Finlande, dont la majeure partie est libellée en dollars US et en euros. Ce risque est partiellement compensé par des contrats de change à terme (en dollars US) et par certaines charges d'exploitation (en dollars US ou en euros). Les contrats de change à terme, qui sont désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie, répondent aux critères de la comptabilité de couverture.

Au 30 novembre 2011, la société détenait des contrats lui permettant de vendre des dollars US contre des dollars canadiens à divers taux de change, lesquels se résument comme suit :

<u>Dates d'expiration</u>	<u>Montants contractuels</u>	<u>Taux contractuels moyens pondérés</u>
Décembre 2011 à août 2012	24 500 \$	1,0469
Septembre 2012 à août 2013	19 000	1,0212
Septembre 2013 à août 2014	3 600	1,0439
Total	47 100 \$	1,0363

La valeur comptable des contrats de change à terme est égale à leur juste valeur, laquelle est basée sur le montant auquel ils pourraient être réglés selon les taux estimatifs du marché actuel. La juste valeur des contrats de change à terme représentait des gains nets de 2 278 000 \$ au 31 août 2011 et de 550 000 \$ au 30 novembre 2011.

EXFO inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Compte tenu des contrats de change à terme détenus au 30 novembre 2011, la société estime que la portion des gains non réalisés à cette date sur ces contrats, qui sera réalisée et reclassée du cumul des autres éléments du résultat global au bénéfice net au cours des 12 prochains mois, s'élève à 331 000 \$.

Au 30 novembre 2011, des contrats de change à terme au montant de 809 000 \$ sont présentés comme actifs à court terme dans les autres comptes débiteurs au bilan, et des contrats de change à terme au montant de 478 000 \$ sont présentés comme passifs à court terme dans les comptes créditeurs et charges courues au bilan. Ces contrats de change à terme ne sont toujours pas constatés dans les ventes.

Au cours des trois mois terminés les 30 novembre 2010 et 2011, la société a constaté dans ses ventes des gains de change sur ses contrats de change à terme de 460 000 \$ et 433 000 \$, respectivement.

5. Contrepartie conditionnelle

En vertu du contrat d'achat de NetHawk Oyj, la société a une contrepartie conditionnelle payable en espèces pouvant atteindre 8 700 000 € (11 000 000 \$), basée sur un volume de vente de certains produits de NetHawk. La société comptabilise la juste valeur de la contrepartie conditionnelle payable en espèces à la fin de chaque période en fonction des ventes réelles et des prévisions de ventes au cours de la période couverte par la contrepartie conditionnelle. Les variations de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle payable en espèces sont portées aux résultats. Au 30 novembre 2011, la juste valeur de la contrepartie conditionnelle payable en espèces a été estimée à 235 000 € (316 000 \$).

6. Éventualité

Le 27 novembre 2001, un recours collectif a été déposé auprès de la *United States District Court* (« la Cour ») pour le *Southern District of New York* contre la société, quatre des preneurs fermes de son premier appel public à l'épargne et certains de ses dirigeants en vertu de la *Securities Exchange Act of 1934* et de son règlement 10b-5 ainsi que des articles 11, 12 et 16 de la *Securities Act of 1933*. Ce recours collectif allègue que la déclaration d'enregistrement et le prospectus de la société déposés auprès de la *Securities and Exchange Commission* le 29 juin 2000 contenaient d'importantes déclarations inexactes et/ou des omissions résultant (i) de preneurs fermes ayant prétendument sollicité et reçu des commissions additionnelles, excessives et non divulguées de certains investisseurs en échange d'importantes tranches d'actions émises dans le cadre du premier appel public à l'épargne de la société; et (ii) de preneurs fermes ayant prétendument conclu une entente avec des clients selon laquelle les actions émises dans le cadre du premier appel public à l'épargne de la société auraient été attribuées à ces clients en échange de leur accord d'acheter des quantités additionnelles d'actions sur l'après-bourse à des prix prédéterminés.

Le 19 avril 2002, les demandeurs ont déposé une plainte amendée contenant d'importantes allégations contre chacun des preneurs fermes pour les 310 litiges du recours collectif, et ont également déposé une plainte amendée contenant des allégations spécifiques à quatre preneurs fermes de la société, à la société elle-même et à deux de ses dirigeants. Mis à part les allégations mentionnées ci-dessus, la plainte amendée allègue que les preneurs fermes (i) ont utilisé leurs analystes pour provoquer une hausse factice à la bourse; et (ii) ont créé un stratagème pour permettre aux initiés des émetteurs de vendre rapidement leurs actions après un premier appel public à l'épargne et ainsi profiter des prix élevés du marché. En ce qui a trait à la société et à deux de ses dirigeants, la plainte amendée allègue que (i) la déclaration d'enregistrement de la société était fausse et trompeuse, étant donné que les commissions et la rémunération additionnelles reçues par les preneurs fermes n'étaient pas mentionnées; (ii) les deux dirigeants mentionnés ont appris ou ont négligé de façon insouciant les gestes fautifs allégués contre les preneurs fermes; (iii) les deux dirigeants mentionnés avaient des motifs et des occasions de poser les gestes fautifs allégués, étant donné qu'ils détenaient personnellement des actions de la société et que le prix des actions, qui selon l'allégation avait été gonflé artificiellement, pouvait être utilisé comme monnaie pour effectuer des acquisitions; et (iv) les deux dirigeants mentionnés, en vertu de leur poste au sein de la société, géraient la société et le contenu de la déclaration d'enregistrement et avaient la possibilité d'empêcher sa publication ou de la faire corriger. Les demandeurs dans cette poursuite réclament un montant indéterminé en dommages.

EXFO inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

En juillet 2002, les émetteurs ont déposé une requête afin de faire rejeter la plainte amendée des demandeurs, et le jugement a été rendu le 19 février 2003. Une seule des poursuites contre la société a été rejetée. Le 8 octobre 2002, les poursuites contre les dirigeants ont été rejetées sans préjudice, en vertu d'une convention intervenue avec les demandeurs, en vertu des modalités de la réserve de droits et des accords sur le délai de prescription pris avec les demandeurs (les « accords sur le délai de prescription »). Des amendements subséquents aux accords sur le délai de prescription ont prolongé la période de prescription jusqu'au 27 août 2010.

En juin 2004, une entente quant à un règlement partiel a été soumise à la Cour pour approbation préliminaire. Le règlement partiel proposé concernait les demandeurs, les émetteurs défendeurs du recours collectif, les hauts dirigeants et administrateurs identifiés comme défendeurs et les assureurs des émetteurs. Le 15 février 2005, la Cour a accordé son approbation préliminaire, sous réserve de certaines modifications. Le 31 août 2005, la Cour a rendu un jugement préliminaire approuvant les modifications au règlement et certifiant les catégories du règlement. La Cour a aussi nommé le responsable de l'envoi de l'avis et ordonné que l'avis de règlement soit distribué à tous les membres des catégories du règlement au plus tard le 15 janvier 2006. L'audience d'équité du règlement a été tenue le 24 avril 2006. Toutefois, aucune décision n'a alors été rendue par la Cour.

En attente du règlement partiel, les demandeurs ont maintenu leur litige contre les preneurs fermes défendeurs. La Cour de district a ordonné la poursuite des procédures à l'égard d'un certain nombre de « causes témoins » plutôt qu'à l'égard des 310 causes qui ont été consolidées. La cause de la société ne fait pas partie de ces causes témoins. Le 13 octobre 2004, la Cour de district a certifié les causes témoins comme recours collectif. Les émetteurs défendeurs ont porté cette décision en appel, et le 5 décembre 2006, la *Court of Appeals for the Second Circuit* (la « Cour d'appel ») a renversé la décision de la Cour de district de certifier le recours collectif.

Le 6 avril 2007, la Cour d'appel a refusé la requête des demandeurs d'obtenir une nouvelle audience quant à cette décision, et le 18 mai 2007, elle a aussi refusé la requête des demandeurs pour une nouvelle audience en chambre. À la lumière de la décision de la Cour d'appel, le représentant de tous les émetteurs défendeurs, dont la société, a informé la Cour que ce règlement ne peut être approuvé, puisque la classe de règlement établie, tout comme la classe de litige, ne peut être certifiée. Le 25 juin 2007, la Cour de district a invalidé l'entente de règlement. Le 14 août 2007, les demandeurs ont déposé un second recours collectif amendé contre les défendeurs des causes témoins, et le 27 septembre 2007, ils ont à nouveau déposé une requête de certification. Le 12 novembre 2007, certains défendeurs des causes témoins ont déposé une requête afin de faire rejeter le second recours collectif amendé. Le 26 mars 2008, la Cour de district a rejeté les requêtes d'annulation, à l'exception des requêtes du chapitre 11 provenant des demandeurs qui ont vendu leurs titres à un prix supérieur au prix d'émission initial et de ceux qui en ont acheté dans des conditions autres que celles qui sont stipulées dans la classe qui a été certifiée. La requête de certification de la classe a été complétée en mai 2008. Cette requête a été retirée sans préjudice le 10 octobre 2008.

Le 2 avril 2009, une stipulation et entente de règlement entre les demandeurs, les émetteurs défendeurs et les preneurs fermes défendeurs a été soumise à la Cour pour approbation préliminaire. Le 10 juin 2009, la Cour a accepté la requête d'approbation préliminaire des demandeurs et a certifié de façon préliminaire les classes de règlement. L'audience d'équité du règlement a été tenue le 10 septembre 2009. Le 6 octobre 2009, la Cour a émis un jugement qui incluait l'approbation finale du règlement et demandait au greffier de la Cour de conclure le dossier. Le 26 août 2010, compte tenu de l'expiration de la période d'interruption de prescription stipulée dans les ententes d'interruption de prescription, les demandeurs ont déposé un avis de fin d'entente d'interruption de prescription et de recommencement de litige contre les deux hauts dirigeants identifiés. Les demandeurs ont indiqué à la Cour qu'ils n'ont pas l'intention de prendre de nouvelles mesures contre les hauts dirigeants identifiés pour l'instant. Des appels de l'approbation finale du règlement ont été déposés, et tous ont été rejetés, à l'exception de celui de l'un des opposants, qui a été transmis à la cour de district afin que celle-ci détermine la validité de l'appel. Le 25 août 2011, la cour de district a émis un jugement selon lequel le dernier opposant ne pouvait pas faire appel. L'opposant en a appelé de cette décision. Puisque le jugement du 25 août 2011 de la cour de district peut encore faire l'objet d'un appel, le dénouement de cette affaire est incertain. Cependant, compte tenu du règlement approuvé le 6 octobre 2009, ainsi que des assurances d'EXFO contre de telles réclamations, la direction a déterminé que l'impact de cette affaire sur la situation financière et les résultats d'exploitation d'EXFO, au 30 novembre 2011 et pour les trois mois terminés le 30 novembre 2011, est négligeable.

EXFO inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

7. Capital social

Le 7 novembre 2011, la société a annoncé que son conseil d'administration avait autorisé le renouvellement de son programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités sur le marché secondaire, et ce, jusqu'à concurrence de 2 % des actions à droit de vote subalterne, soit 575 690 actions à droit de vote subalterne au prix en vigueur sur le marché. Il est prévu que ce rachat sera effectué au moyen d'espèces, de placements temporaires ou de flux de trésorerie futurs provenant des activités d'exploitation. La période du programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités a débuté le 10 novembre 2011 et se terminera le 9 novembre 2012 ou plus tôt si la société rachète le nombre maximal d'actions permis. Le programme n'exige pas que la société rachète un nombre spécifique d'actions, et il peut être modifié, suspendu ou interrompu en tout temps, sans préavis. Toutes les actions rachetées en vertu de ce programme seront annulées.

Le capital social a varié comme suit au cours des trois mois terminés les 30 novembre 2010 et 2011 :

	Trois mois terminé le 30 novembre 2010				
	Actions à droit de vote multiple		Actions à droit de vote subalterne		Montant total
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Solde au 31 août 2010	36 643 000	1 \$	22 936 709	106 125 \$	106 126 \$
Exercice d'options d'achat d'actions	–	–	11 478	61	61
Rachat d'unités d'action subalterne	–	–	157 790	–	–
Reclassement de charges de rémunération à base d'actions au capital social à la suite de l'exercice d'attributions d'actions	–	–	–	861	861
Solde au 30 novembre 2010	<u>36 643 000</u>	<u>1 \$</u>	<u>23 105 977</u>	<u>107 047 \$</u>	<u>107 048 \$</u>

	Trois mois terminé le 30 novembre 2011				
	Actions à droit de vote multiple		Actions à droit de vote subalterne		Montant total
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Solde au 31 août 2011	31 643 000	1 \$	28 621 999	110 340 \$	110 341 \$
Rachat d'unités d'action subalterne	–	–	184 167	–	–
Rachat de capital social	–	–	(63 146)	(244)	(244)
Reclassement de charges de rémunération à base d'actions au capital social à la suite de l'exercice d'attributions d'actions	–	–	–	848	848
Solde au 30 novembre 2011	<u>31 643 000</u>	<u>1 \$</u>	<u>28 743 020</u>	<u>110 944 \$</u>	<u>110 945 \$</u>

EXFO inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

8. États des résultats

Les frais de recherche et de développement nets se détaillent comme suit :

	Trois mois terminés les 30 novembre	
	2011	2010
Frais de recherche et de développement bruts	14 813 \$	13 690 \$
Crédits d'impôt à la recherche et au développement et subventions	(2 330)	(2 089)
	<u>12 483 \$</u>	<u>11 601 \$</u>

La dépense d'amortissement par fonctions se détaille comme suit :

	Trois mois terminés les 30 novembre	
	2011	2010
Coût des ventes		
Amortissement des immobilisations corporelles	528 \$	504 \$
Amortissement des actifs incorporels	1 284	1 824
	<u>1 812</u>	<u>2 328</u>
Frais de vente et d'administration		
Amortissement des immobilisations corporelles	283	324
Amortissement des actifs incorporels	474	504
	<u>757</u>	<u>828</u>
Frais de recherche et de développement nets		
Amortissement des immobilisations corporelles	757	818
Amortissement des actifs incorporels	163	238
	<u>920</u>	<u>1 056</u>
	<u>3 489 \$</u>	<u>4 212 \$</u>
Amortissement des immobilisations corporelles	1 568 \$	1 646 \$
Amortissement des actifs incorporels	1 921	2 566
	<u>3 489 \$</u>	<u>4 212 \$</u>

Les charges liées aux avantages du personnel se détaillent comme suit :

	Trois mois terminés les 30 novembre	
	2011	2010
Salaires et avantages sociaux	32 994 \$	29 126 \$
Charges de rémunération à base d'actions	555	738
	<u>33 549 \$</u>	<u>29 864 \$</u>

EXFO inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Les charges de rémunération à base d'actions se détaillent comme suit :

	Trois mois terminés les 30 novembre	
	2011	2010
Coût des ventes	59 \$	48 \$
Frais de vente et d'administration	377	322
Frais de recherche et de développement nets	119	104
Bénéfice net provenant des activités abandonnées	–	264
	555 \$	738 \$

9. Impôts sur les bénéfices

Pour les trois mois terminés les 30 novembre 2010 et 2011, le rapprochement de la provision pour les impôts sur les bénéfices, calculée selon le taux d'imposition statutaire combiné fédéral et provincial canadien, et de la provision pour les impôts sur les bénéfices figurant dans les états financiers, se détaille comme suit :

	Trois mois terminés les 30 novembre	
	2011	2010
Impôts sur les bénéfices selon le taux d'imposition statutaire combiné fédéral et provincial canadien (28 % en 2011 et 29 % en 2010)	1 138 \$	1 169 \$
Augmentation (diminution) due aux éléments suivants :		
Revenus étrangers imposés à des taux différents	105	113
Bénéfice/perte provenant d'une entité non imposable	807	(647)
Dépenses non déductibles	465	260
Effet de change sur la conversion des établissements étrangers intégrés	(1 379)	492
Constataion d'actifs d'impôt différé antérieurement non constatés	(557)	–
Utilisation d'actifs d'impôt différé antérieurement non constatés	(28)	(70)
Actifs d'impôt différé non constatés sur les écarts temporaires déductibles, les pertes fiscales et les déductions d'impôts inutilisées	567	1 497
Autres	33	15
	1 151 \$	2 829 \$

La provision pour les impôts sur les bénéfices se détaille comme suit :

Exigibles	417 \$	1 013 \$
Différé	734	1 816
	1 151 \$	2 829 \$

La provision pour les impôts sur les bénéfices des activités abandonnées se détaille comme suit :

Exigibles	– \$	27 \$
Différé	–	174
	– \$	201 \$

EXFO inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

10. Bénéfice par action

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de base et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué :

	Trois mois terminés les 30 novembre	
	2011	2010
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base (en milliers)	60 341	59 665
Effet dilutif des (en milliers) :		
Options d'achat d'actions	163	273
Unités d'action subalterne	1 151	1 033
Droits différés à la valeur d'action	108	135
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué (en milliers)	61 763	61 106
Attributions exclues du calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué puisque leur prix d'exercice était supérieur à la valeur à la cote moyenne des actions ordinaires (en milliers)	173	669